Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB1002026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-six du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis NICOLLE
Date d'envoi de la convocation : 21 octobre 2026
Absents : Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 100/2026 – 7.3 PRET BANCAIRE – EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE

Après examen des offres des différentes banques, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de prêt de la caisse des dépôts et consignations, pour financer les travaux d'extension de la maison de santé.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la proposition de la caisse des dépôts et consignations pour un prêt destiné à financer les travaux d'extension de la maison de santé, à hauteur de 350 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de prêt de la caisse des dépôts et consignations et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations, un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20261026-DELIB1002026-DE

« Prêt consenti au sein de la **Caisse des Dépôts et Consignations** » pour le financement de l'extension de la maison de santé **Ligne du Prêt : Prêt cohésion sociale** **Montant :** 350 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : échéances prioritaires (amortissement progressif) **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la caisse des dépôts et consignations.

Article 3 : Cette décision sera suivie du contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 30 octobre 2026
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 26 octobre 2026

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis NICOLLE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh